



Aux contribuables de la susdite municipalité

## AVIS PUBLIC

### ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION – MODIFICATION AU RÈGLEMENT D'URBANISME #2006-22

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par le soussigné, Robert Leclerc, Directeur général et secrétaire-trésorier de la susdite municipalité, aux personnes et organismes intéressés par un projet de règlement et intitulé «Règlement #2014-87 modifiant le règlement #2006-09 intitulé, RÈGLEMENT D'URBANISME RÉVISÉ, afin de modifier les limites des zones mixte résidentielle-commerciale légère et mixte industrielle-commerciale lourde.

*Le projet de règlement vise à modifier le règlement d'urbanisme 2006-09 afin de modifier les limites des zones mixte résidentielle-commerciale légère et mixte industrielle-commerciale lourde selon la cartographie des affectations du sol (annexe D, feuillet 1/2 et 2/2.*

Ce premier projet de règlement a été adopté lors d'une séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 03 mars 2014.

Conformément à la loi sur l'aménagement et l'urbanisme, une assemblée publique de consultation, sous la présidence de madame le Maire, aura lieu **le lundi, 07 avril 2014, à 19h50**, à l'hôtel de ville sis au 960, Chemin de Milton à Saint-Valérien-de-Milton.

Le projet de règlement peut être consulté au bureau municipal aux jours et heures d'ouverture de bureau soit du lundi au jeudi (vendredi fermé) de 9h00 à 12h00 et de 12h30 à 16h00.

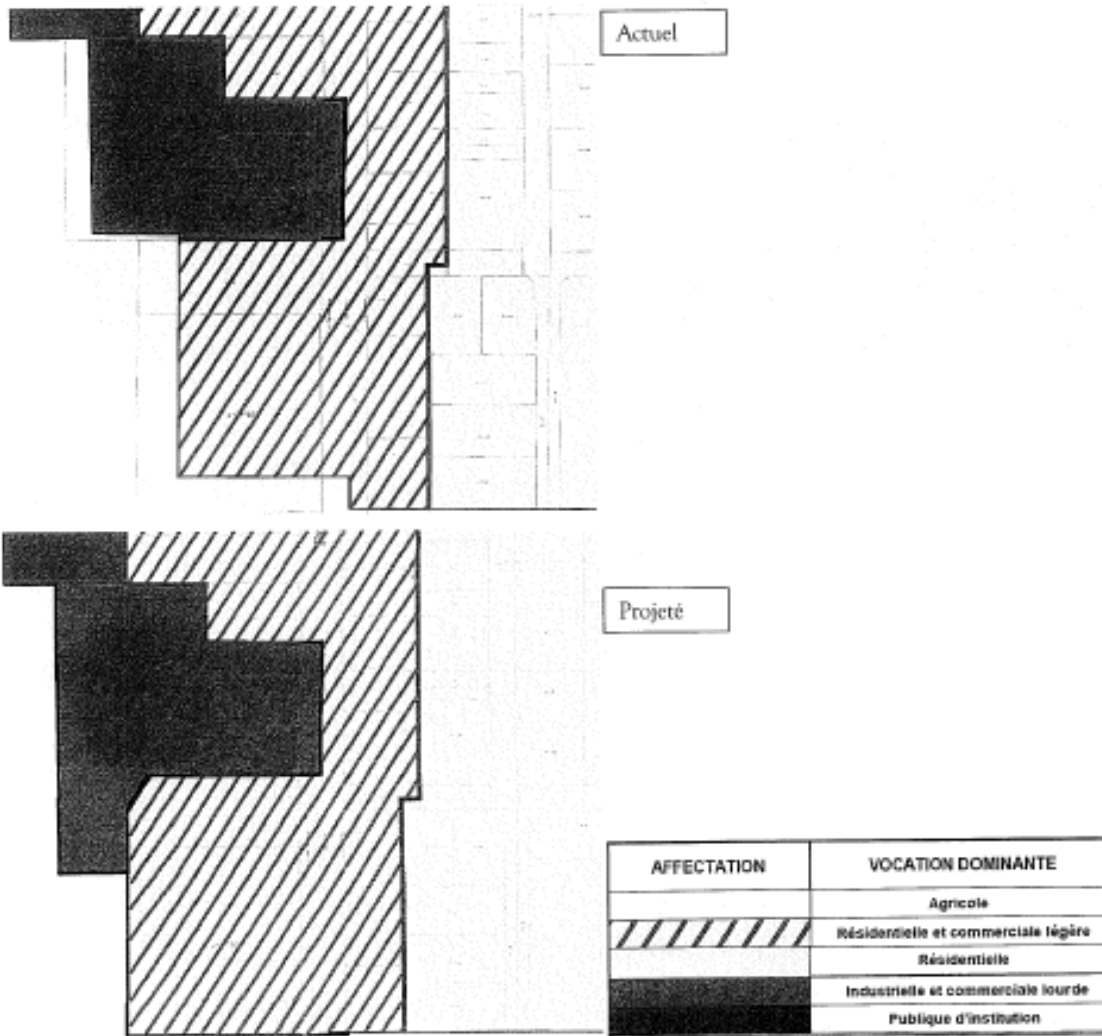
**Donné à Saint-Valérien-de-Milton  
Ce 06 mars 2014**

Robert Leclerc, gma  
Directeur général et secrétaire-trésorier



# Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton

## Annexe D: Affectations du sol



GESTIM INC  
Services d'inspection municipale et d'urbanisme  
1447, rue Sainte-Catherine  
Saint-Jude (Québec) J0H 1P0  
418 971 7077 1444

